

Les Mémoires de M. Goron : L'anarchiste Duval

Marie-François Goron

Marie-François Goron
Les Mémoires de M. Goron : L'anarchiste Duval
1897

extrait le 19 aout 2026 des *Mémoires de M. Goron*, ici la
première partie, chapitre VII.

La veille même de mon entrée à la Sûreté comme sous-chef, une balayeuse, rue de Monceau, avait aperçu, vers cinq heures du matin, une fumée intense qui s'échappait d'une des fenêtres d'un hôtel particulier. Elle sonna et avertit le concierge, qui éteignit un commencement d'incendie et trouva des bidons d'essence répandus sur le parquet. Une lanterne sourde avait été oubliée et tous les meubles avaient été fracturés. Il n'était pas douteux que la maison avait été mise au pillage par des malfaiteurs, dont on retrouva, d'ailleurs, les traces sur le mur de clôture qu'ils avaient escaladé.

Cet hôtel appartenait à madame Herbelin, la tante d'une artiste célèbre, madame Madeleine Lemaire, qui y demeurait avec elle. Toutes deux avaient été volées d'environ 15,000 francs de bijoux, mais les dévaliseurs n'avaient trouvé que peu ou point d'argent. Ce fut une des premières affaires dont j'entendis parler à mon entrée dans le service, et je me souviens que le voleur fut trouvé grâce à l'*Office Azur*, qui, comme on sait, publie la description minutieuse des bijoux perdus ou volés et fait parvenir cette description à tous les bijoutiers.

Un beau soir, un bijoutier de la rue Tronchet arrivait à la Sûreté nous prévenir qu'on était venu lui offrir des bijoux correspondant à la description faite par l'*Agence Azur* des bijoux volés à madame Madeleine Lemaire.

On arrêta l'individu, qui avait essayé de vendre un médaillon en forme de croissant et des débris d'épingles. On retrouva la trace des deux autres individus qui lui avaient remis les bijoux. Ceux-ci furent arrêtés à leur tour. Ils racontèrent que c'était un nommé Duval, qu'ils avaient connu dans une espèce de club socialiste portant ce nom de vau-deville : « La Panthère des Batignolles », qui les avait priés de vendre ces bijoux, prétendant les avoir trouvés dans la rue.

On recherchait en vain Duval, quand, le 17 octobre, M. Taylor, accompagné de plusieurs agents, parmi lesquels étaient Rossignol et Pelletier, vint faire une perquisition, rue Legendre, au domicile d'un des individus arrêtés.

M. Taylor était en train de procéder à cette perquisition, lorsqu'un gamin vint frapper à la porte et demander à la maîtresse de l'individu chez lequel on perquisitionnait de vouloir bien descendre un instant, attendu qu'on la demandait.

M. Taylor fit un signe à Rossignol qui descendit avec Pelletier derrière la femme. Ils aperçurent un homme qui, en les voyant, se hâta de s'en aller en pressant le pas, sans pourtant courir.

— Mais, c'est Duval ! dit la femme.

Sur ce mot, les deux agents s'élancèrent à la poursuite de l'individu.

Rossignol rejoignit Duval le premier et lui dit : « Le chef de la Sûreté vous demande ; venez donc lui parler. »

Sans répondre, l'homme leva brusquement le bras et frappa Rossignol de deux coups de poignard.

Rossignol blessé, perdant son sang, tomba, mais il avait saisi Duval par le bras et l'entraîna dans sa chute. Duval, pour se dégager, porta à l'agent plusieurs autres coups de poignard et Rossignol ne put désarmer le forcené qu'en lui mordant violemment la main. Au même instant, Pelletier arrivait et saisit Duval à bras le corps ; le meurtrier fut maintenu jusqu'à l'arrivée de deux gardiens de la paix qui se saisirent de lui pendant qu'on emportait évanoui, chez un pharmacien, le malheureux Rossignol. Là, des soins pressés lui furent prodigués. Le médecin constata que le courageux agent avait reçu huit coups de poignard, dont un, porté au côté gauche du cou, aurait pu occasionner la mort, s'il n'avait été amorti par l'épaisseur de quatre vêtements superposés.

Comme il était naturel, cet évènement causa une certaine émotion au service, mais on n'avait considéré le meurtrier que comme un malfaiteur très vulgaire, quand, trois jours après, M. Taylor me montra une lettre que Duval avait écrite de Mazas à M. Atthalin, le juge d'instruction chargé de son affaire. Voici ce curieux document :

Mazas, ce 21 octobre 86.

À Monsieur le juge d'instruction.

Monsieur,

Sur ma feuille d'écrou à Mazas, je vois écrit : tentative de meurtre ; moi, au contraire, je crois que j'étais en état de légitime défense. Il est vrai que nous n'envisageons pas cela, vous et moi, de la même manière, étant donné que je suis anarchiste ou plutôt, partisan de l'anarchie, car je ne puis être anarchiste dans la société actuelle ; de ce fait, je ne reconnais donc pas la loi, sachant par l'expérience que la loi est une prostituée que l'on manie, comme bon semble, à l'avantage ou au détriment de tel ou tel, de telle ou telle classe. Donc, si j'ai frappé le brigadier Rossignol, c'est qu'il s'est jeté sur moi au nom de la loi. Au nom de la liberté, je l'ai frappé. Je suis donc logique avec mes principes : loin de là à une tentative de meurtre. Il est temps aussi que les agents changent de rôle. Plutôt que d'arrêter les volés, qu'ils arrêtent les voleurs.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments révolutionnaires.

Clément Duval.

Mazas, 6^e division, N^o 52.

On ne s'occupait pas encore beaucoup d'anarchie à la préfecture de police ; on y croyait peu, surtout, sachant le rôle équivoque de certains soi-disant révolutionnaires comme ceux, par exemple, qui avaient essayé de faire sauter la statue de M. Thiers à Saint-Germain.

— L'anarchie, c'est une nouvelle pose chez les bandits, entendais-je dire autour de moi ; ce Duval est un vulgaire voleur et un vulgaire assassin.

Cependant, je ne jugeai pas tout à fait les choses de la même façon ; j'avais eu bien souvent d'ardentes discussions avec des camarades de jeunesse qui, dans l'ardeur de leurs esprits enthousiastes, s'étaient jetés au plus fort du mouvement révolutionnaire. Je fus frappé de retrouver dans cette lettre écrite à Mazas, par un cambrioleur, comme un écho vague des théories folles que j'avais entendues formuler par

Mais j'eus comme le pressentiment du danger. Je compris qu'une force destructive se révélait et je me demandai quelle serait la meilleure barrière à lui opposer ?

Cependant, alors, j'avais une foi inébranlable en la solidité de la société...

Il ne me restait plus à apprendre, pour achever mon éducation de policier, que la façon dont une autre anarchie, plus dangereuse que celle de Duval, se montrait tout à coup, dans le gouvernement lui-même.

lire la défense qu'il avait écrite, le président s'y opposa ; il s'ensuivit un tumulte indescriptible, rappelant un peu les séances du tribunal révolutionnaire.

— Faites ce que vous voudrez, s'écria l'anarchiste, vous devez tous trembler sur vos tibias à la pensée de la révolution qui vous menace.

Puis, quand l'avocat général eut requis l'expulsion de l'accusé, cet entêté s'écria encore :

— Vive l'anarchie ! Vive la Révolution sociale ! Ah ! si jamais je redevais libre, je vous ferais sauter ! Et c'était à vous faire sauter qu'il était destiné, cet argent-là !

Une quinzaine d'hommes et de femmes se levèrent alors dans le fond de la salle, et crièrent, à leur tour : Vive l'anarchie ! Il fallut, pour rétablir l'ordre, que des gardes de Paris entrassent, la baïonnette au canon, et l'on avait dû faire évacuer la salle, quand, en l'absence de Duval, la cour prononça la condamnation à mort de l'anarchiste cambrieur.

Il ne fut pas exécuté. M. Grévy et la commission des grâces comprirent que, comme il n'y avait pas eu mort d'homme, que Rossignol était bien vivant, malgré le coup de poignard qu'il avait reçu, il serait mauvais de se départir de l'usage, et de laisser exécuter un homme qui n'avait pas tué.

Peut-être a-t-on eu tort de ne pas toujours imiter cette sagesse ?

Je me suis longuement arrêté sur cette affaire, beaucoup plus longuement, certes, que je ne m'arrêterai sur aucune autre affaire anarchiste, parce qu'elle frappa vivement mon imagination, qu'elle est aujourd'hui très oubliée et qu'elle fut la première affirmation audacieuse mais raisonnée d'une nouvelle doctrine politique, doctrine que le soir même je résumais ainsi :

« Enrégimenter dans un parti les milliers et les milliers d'individus qui, tous les ans, sortent de prison. » Je ne veux point me donner les gants d'avoir été bon prophète et d'avoir prévu toutes les conséquences du mouvement anarchiste. Je me vanterais bien à tort d'une prescience que je n'eus point.

des fous, sans doute, mais des fous d'une loyauté et d'une honnêteté incontestables.

J'eus la curiosité de voir Duval, et je me le fis mener dans mon bureau un jour qu'on l'avait conduit à la Sûreté, avant que M. Atthalin l'interrogeât.

Je fus frappé de la physionomie étrange de cet homme.

Bien qu'il eût à peine trente-six ans, Duval, avec sa figure fatiguée, ses yeux hagards, sa moustache tombante, en paraissait bien davantage. On voyait qu'il avait éprouvé de grandes souffrances physiques.

J'avais entendu parler de l'anarchiste Gallo, qui avait injurié le président à la cour d'assises si violemment qu'il avait fallu renvoyer l'affaire à une autre session.

Je m'imaginai que Duval devait être, comme lui, une espèce d'énergumène avec lequel il serait difficile de parler.

Il s'assit tranquillement en face de moi et me dit : « Je hais vos agents, ce sont eux qui ont causé tous mes malheurs. Ils savaient que je faisais partie de la « Panthère », ils allaient demander des renseignements sur moi partout... Ils m'ont fait mettre à la porte par tous mes patrons. »

Je le fixai comme j'avais l'habitude de fixer tous les prévenus que j'interrogeais, et je vis le regard de Duval s'arrêter sur moi, avec une persistance étrange.

— Vous ne me ferez pas baisser les yeux, continua-t-il ; un anarchiste ne baisse pas les yeux devant un commissaire de police !

» Car je ne suis pas un voleur — les voleurs, ce sont les riches. La nature, en créant l'homme, lui donne le droit à l'existence. Si donc la société ne lui fournit pas de quoi subsister, l'être humain peut légitimement prendre son nécessaire là où il y a du superflu. C'est ce que j'ai fait. Quand je passerai devant les jurés, ils s'apercevront bien vite qu'ils ont devant eux non pas un malfaiteur, mais bien un anarchiste convaincu ayant commis par principe les prétendus crimes qu'on lui reproche. »

Duval parlait avec une sorte d'âpreté, mais sans violence. Il parlait aussi avec un choix curieux des mots, et une facilité d'élocution qui lui venait sans doute de l'habitude qu'il avait de prendre la parole aux réunions de la « Panthère

des Batignolles » et des « Déshérités de Clichy », les deux groupes anarchistes qu'il fréquentait particulièrement.

Ce fut avec une certaine emphase, ayant l'air de réciter des phrases apprises par cœur, qu'il me dit avec force gestes :

— Je sais bien que vous me ferez condamner. Vous êtes la force, profitez-en. S'il vous faut une tête d'anarchiste, prenez la mienne. Le jour de la grande liquidation est proche, et j'espère que ce jour-là les anarchistes seront à la hauteur de leur mission. Ils vous feront sauter. Vous sauterez aussi, reprit-il, voyant que je souriais.

— Voyons, mon ami, lui répondis-je avec une bonne humeur qui l'arrêta, tout cela est du verbiage, et n'empêche que vous ne vous soyez introduit, la nuit, dans une maison habitée, pour voler.

— Le vol, me répondit Duval avec mépris, n'existe que dans l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce n'est pas un vol que j'ai commis, c'est une légère restitution que je me suis accordée au nom de l'humanité...

— Cependant, que vouliez-vous donc faire du produit de votre vol ?

— Je voulais aider les compagnons à délivrer l'humanité. Je voulais restituer au peuple l'argent des exploiters, pour lui permettre de faire sauter ses maîtres. Oui, vous verrez cela bientôt... vous en avez entendu déjà parler... la propagande par le fait...

— Allons, fis-je goguenard, racontez cela aux jurés si vous voulez, mais à moi ?...

Duval regimba sous l'injure.

— Apprenez, me dit-il, que je ne suis pas un voleur, mais un justicier... Je n'ai qu'un regret, c'est d'être tombé ainsi entre vos mains et de ne pouvoir assouvir la haine implacable que j'ai vouée à votre infâme société. Mais après moi, il en reste d'autres qui feront tout sauter. Ce qu'il faut donner au peuple, c'est des livres de chimie !

Un magistrat qui instruit minutieusement une affaire doit laisser le prévenu divaguer à son aise ; mais il vient un moment où il faut le rappeler à la réalité des choses.

Cela commençait à m'agacer. Je m'avançai vers lui brusquement et, le regardant bien dans les yeux, lui dis avec brutalité :

— Allons ! assez d'anarchie comme cela ! À quelle brigade émargez-vous ?

L'homme me regarda, et après une seconde d'hésitation :

— À la X^e, parbleu ! fit-il avec un geste rassuré.

Il s'imaginait sans doute qu'il avait bien joué son rôle, et que peut-être j'allais lui faire donner une gratification ! Sa seule récompense fut le Dépôt. J'ai toujours été sans pitié pour les agents provocateurs.

Tous mes prédécesseurs, M. Macé notamment, ont eu le souci de ne point laisser confondre leurs agents avec les agents politiques : Tant que je suis resté à la Sûreté, j'ai toujours eu de la répugnance à laisser mon service s'occuper d'une affaire touchant à la politique. J'estime que le service de la Sûreté n'est pas fait pour surveiller et filer des députés ou des journalistes.

Je ne veux point, d'ailleurs, faire le moins du monde un réquisitoire contre la police politique. On m'a dit qu'elle était nécessaire autant que la police criminelle ; mais les aptitudes ne sont pas les mêmes.

L'agent de la Sûreté qui doit recueillir des preuves contre un voleur ou un assassin, ne doit pas se préoccuper de savoir s'il est conservateur ou révolutionnaire.

L'agent politique, au contraire, se préoccupe, avant tout, de savoir si l'homme qu'il surveille est l'ennemi ou l'ami du gouvernement.

Et cela est si vrai, que tout récemment, dans un voyage que j'ai fait dans une monarchie voisine, le gouverneur d'une province auquel j'avais demandé des renseignements sur la moralité d'un de ses administrés, me répondit :

— Je ne sais trop ce qu'il vaut.

Puis il ajouta avec un geste de souverain mépris :

— Tout ce que je sais, c'est que c'est un républicain.

L'audience du lendemain fut encore plus extraordinaire ; des témoins vinrent affirmer audacieusement que si Duval avait tenté de voler, *c'était pour la Révolution*. Duval voulut

Le témoin. — Je ne le crois pas. Il m'a mis la main sur la figure pour m'empêcher de le désarmer, mais je ne crois pas qu'il voulût me faire mal.

Et pour la première fois je fis une remarque que j'ai dû refaire depuis bien souvent. Ce Duval, qui regardait Rossignol avec des yeux farouches, des yeux de fauve, qui ne parlait des « mouchards » qu'avec une haine implacable, disant qu'ils venaient à chaque instant chez ses patrons et qu'ils l'avaient empêché de trouver du travail, Duval, comme beaucoup d'autres, confondait les agents politiques qui surveillent les anarchistes et tous les partis d'opposition avec l'agent de la Sûreté qui n'a pas d'autre mission que celle d'arrêter les voleurs et les assassins.

Duval, d'ailleurs, confondait les agents de la Sûreté non seulement avec ceux des brigades politiques, mais encore avec les indicateurs ou auxiliaires qui s'introduisent dans les réunions et dans les comités pour savoir ce qui s'y passe.

Il n'ignorait pas, ainsi que je l'avais compris quand je l'avais interrogé dans mon cabinet, que parfois ces indicateurs sont aussi des provocateurs... afin de justifier les gratifications et les émoluments qu'ils touchent. Je l'ai déjà dit et je l'expliquerai plus complètement dans la dernière partie de cet ouvrage, l'indicateur, à un moment déterminé, devient presque fatalement un provocateur. — En matière d'anarchie, le provocateur est particulièrement dangereux ; c'est lui qui toujours crie plus fort que les autres et a les motions les plus sanguinaires à proposer à la réunion publique... Je ne veux ici citer qu'un souvenir :

Un matin, j'allai, sur les hauteurs de Montmartre, arrêter un sieur L..., qui avait commis un vol quelconque. J'entre dans le galetas qu'il habitait et suis accueilli par un cri formidable de :

— Vive l'anarchie !

Un instant, je reste stupéfait, car le vol très vulgaire commis par L... n'avait rien à faire avec l'anarchie, même celle de Duval... Je commence sans répondre ma perquisition...

— Vive l'anarchie n... d. D... ! reprend le gaillard avec une belle voix de baryton.

— Voyons, Duval, lui dis-je, maintenant que je vous ai donné occasion d'exercer un peu vos talents oratoires, rendez-moi le service de me raconter par le détail le vol de la rue de Monceau.

— J'avais combiné ce coup avec Turquais...

— Qu'est-ce que Turquais ? fis-je.

— Turquais, reprit imperturbablement Duval, c'est un anarchiste comme moi. Nous nous sommes connus dans les réunions ; un soir, en sortant d'un club, nous nous sommes mis à causer. Il était comme moi d'avis qu'on doit s'attaquer aux coffres-forts des parasites qui possèdent. C'est un pur hasard qui nous a fait choisir l'hôtel de madame Lemaire... Nous avons vu un hôtel somptueux, nous pensions que nous y trouverions beaucoup d'argent... Turquais a grimpé au bec de gaz, il est entré dans la maison, et il m'a ouvert une fenêtre du rez-de-chaussée. Après avoir tout fracturé, nous n'avons trouvé que soixante-deux francs d'argent et des bijoux... C'est Turquais qui, au moment où nous sortions, apercevant un bidon plein d'essence, s'écria : « Si nous mettions le feu avant de partir ? » Je n'étais pas de cet avis, parce que je craignais que cela compromît notre retraite ; mais Turquais me dit : « Tu n'es donc pas un véritable anarchiste ? — Si, répondis-je, j'en suis un et convaincu ; mais à quoi bon brûler ces hôtels qui, au jour de la grande révolution, serviront à abriter le peuple des travailleurs ? »

Ce fut la seule entrevue que j'eus avec Duval.

Mais si je m'abstins de suivre l'enquête judiciaire, je ne cessai de m'intéresser à cette affaire ; et le 12 janvier, lorsque son procès vint devant la cour d'assises, j'y assistai. M. Onfroy de Bréville, le président, qui était un magistrat fort aimable, m'avait fait donner une place derrière son siège.

Ce que fut cette audience, combien s'en souviennent aujourd'hui ?

Pourtant il s'y produisit la première affirmation audacieuse et publique de la théorie de la propagande par le fait, et il est permis de dire que ce fut le point initial de tout

ce mouvement violent dont l'assassinat de M. Carnot a été, à la fois, le point culminant et la fin.

Duval avait une aisance d'orateur sur le banc des accusés, entre les deux gardes de Paris qui l'écoutaient avec stupéfaction. L'interrogatoire fut épique.

— Pourquoi avez-vous mis le feu ? demande le président.

Duval répond :

— Je ne sais pas ; peut-être Turquais en voulait-il à quelqu'un de la maison. Peut-être a-t-il cru, et je ne l'en blâme pas, faire acte de justice sociale. C'est le forçat du travail qui incendie son bagne ; c'est le soldat qui brûle sa caserne, parce que c'est un asile de fainéantise. Je voudrais, à la lueur des torches, voir les palais des capitalistes, les casernes, les couvents former un immense autodafé :

Et le dialogue continue pendant toute l'audience à peu près sur ce ton.

Duval. — J'ai frappé Rossignol, il est tombé, et je ne regrette qu'une chose, c'est que la bordure du trottoir m'ait fait tomber. Sans cela, jamais on ne m'aurait arrêté vivant. Jamais vos mercenaires n'auraient mis la main sur moi. Je suis un révolté. J'ai le droit de l'être ! J'ai le devoir de l'être !

Le président. — Tout cela, ce sont des phrases. M. l'avocat général vous dira que vous êtes un vulgaire voleur.

Duval. — Un voleur, je vais vous dire ce que c'est ! C'est celui qui vit de l'exploitation des autres. Ce que j'ai fait, je ne l'appelle pas un vol, mais une restitution.

Le président. — On vous signale comme un paresseux, ne travaillant jamais ?

Duval. — Travailler ? Ah ! j'en ai assez de travailler pour des bandits !

Le président. — Comme soldat, votre conduite n'a pas été meilleure. Vous avez été cassé de votre grade de caporal !

Duval. — Parce que, pas plus à cette époque qu'aujourd'hui, je ne me reconnaissais d'autorité. J'ai été puni parce que je ne me reconnaissais pas le droit de punir les autres.

Le président. — Vous avez été condamné pour vol ?

Duval. — Je vous défends...

M. Onfroy de Bréville se fâche. Duval se tait un instant, mais bientôt il recommence.

Le président — Vous occupez vos loisirs à fabriquer des poignards pour tuer les agents.

Duval. — Oui, et je m'en vante. Il est temps que cela finisse. L'heure de la révolution a sonné. Ce sont les petits joujoux avec lesquels nous vous ferons danser la *Carmagnole*.

Je sortis de cette audience stupéfait de l'audace de Duval et profondément troublé de voir de semblables théories s'affirmer ainsi publiquement. Une seule chose m'avait fait plaisir, la déposition simple et modeste de Rossignol, qui, avec cette générosité qu'on retrouve chez presque tous les agents de la Sûreté, évitait avec soin de charger l'homme qu'il avait arrêté, le vaincu.

La voici, du reste, empruntée à la *Gazette des Tribunaux*.

— Gustave Rossignol, quarante ans, brigadier à la Sûreté :

Le 17 octobre, j'assistais M. Taylor dans une perquisition faite chez Didier, quand un gamin de douze ans est venu dire qu'on demandait Didier en bas. J'ai tout de suite pensé que ce pouvait être Duval, j'ai suivi l'enfant avec la femme Didier. Nous avons vu deux individus, et la femme Didier m'a dit que l'un d'eux était Duval. Je me suis avancé vers lui et je lui ai dit : « Vous êtes Duval ? » Il m'a répondu : « Oui. » J'ai alors simplement ajouté : « Le chef de la Sûreté désirerait vous parler. » Je n'en ai pas dit davantage ; il s'est jeté sur moi et m'a porté plusieurs coups de poignard. Je l'ai mordu au pouce pour faire tomber l'arme, pas fort, de crainte de lui faire mal. À ce moment, il m'a porté la main sur la figure, m'a mis son doigt dans l'œil, ce qui m'a occasionné une vive douleur. Il m'a encore porté plusieurs coups de poignard.

L'accusé Duval. — Je demanderai au brigadier Rossignol s'il croit, comme le dit l'instruction, que je lui mis volontairement mon doigt dans l'œil.